

## **Quand les délégués FCPE revendiquent le droit d'évaluer le travail des enseignants**

Dans une école élémentaire parisienne, les « délégués » FCPE ont pris l'initiative d'adresser à tous les parents un questionnaire, véritable évaluation de l'école et de ses enseignants.

Vives réactions des enseignants à la lecture de la dizaine de questions : « que pensez-vous de la qualité des échanges entre vous et l'école ? », « la classe en général fonctionne-t-elle bien (ambiance, emploi du temps, projet, voyages...) ? », « avez-vous connaissance de problèmes dans la classe ? », « avez-vous des remarques à formuler ou des appréciations sur les contrôles, les rythmes des devoirs, la charge de travail ? »...

Ce questionnaire, qui peut être renseigné anonymement, a de fait pour objectifs de permettre aux parents « institutionnels », membres du conseil d'école, de s'ingérer dans des domaines strictement pédagogiques qui ne sont pas de leur compétence, d'instiller le soupçon du travail mal fait, de briser la nécessaire confiance réciproque qui existe entre la grande majorité des parents et l'école.

A raison, les collègues ont décidé à l'unanimité de ne pas distribuer les questionnaires aux familles et ont alerté l'IEN dont l'avis est attendu.

Car il s'agit bien d'une tentative de remise en cause de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux, garanties statutaires aujourd'hui menacées par les réformes de refondation de l'école (rythmes scolaires, PEDT, projet de décret sur l'évaluation des enseignants...).

Une telle initiative s'inscrit dans le processus en cours avec le projet de décret d'évaluation des enseignants de la ministre qui pour la première fois, prévoit d'évaluer les PE en fonction, entre autres, de leurs relations avec les parents d'élèves (parmi les nouvelles compétences figurant dans le projet de grille d'évaluation, on trouve « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école »).

De véritables relations de confiance entre parents et enseignants ne peuvent exister que dans le respect des droits statutaires qui garantissent aux enseignants l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique et non dans le cadre du « communautarisme scolaire » et de la « refondation » de l'école.

C'est ce que le SNUDI-FO rappellera au DASEN en audience le 20 janvier.